



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR L'EXECUTION DE LA  
PREMIERE PHASE DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE  
VIDEOSURVEILLANCE RESEAU GERE PAR UNE PLATEFORME  
CENTRALISANT LES SYSTEMES DE SECURITE AU SIEGE DE LA  
BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres pour l'exécution de la première phase du projet de mise en place d'un système de vidéosurveillance réseau géré par une plateforme centralisant les systèmes de sécurité à son siège.

**Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

**2. Participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale qui ne fait pas l'objet d'exclusion en vertu notamment du prescrit de l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque de la République du Burundi.

**3. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

**4. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le Dossier d'appel d'offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'appel d'offres ;
- b) Les instructions aux soumissionnaires ;
- c) Les modèles de documents ;
- d) Les spécifications techniques ;
- e) Les critères d'évaluation et de qualification des offres.

## **5. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé Toutes Taxes Comprises.

## **6. Visite des lieux**

Une visite des lieux sera organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Ladite visite des lieux est prévue le 09/4/2024 à **09h00** aux Guichets du Siège de la Banque de la République du Burundi.

## **7. Obtention du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout Soumissionnaire intéressé auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau n°2.27 ou n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, e-mail : [www.brb.bi](http://www.brb.bi) moyennant le paiement d'un montant de cent mille francs Burundi (BIF 100 000) non remboursable à verser sur le compte n° CC11 634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF » ouvert à la BRB.

## **8. Garantie de soumission**

Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie de soumission de cinq million de Francs Burundi (BIF 5 000 000) délivrée par une banque agréée au Burundi.

La Banque ne peut accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission est restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle n'est pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désiste.

Une offre non accompagnée de la garantie de soumission est rejetée d'office.

## **9. Garantie de bonne exécution**

Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total du marché.



## **10. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres doivent être déposées au siège de la BRB, 5ème Etage au secrétariat de Direction de la Banque au plus tard le **18/4/2024 à 10 heures**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres techniques seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse suivante : *4ème étage, Bureau n° 4.23, le même jour, à 10h30.*

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

## **11. Contenu des offres**

### **11.1. Offre technique**

L'offre technique comprendra les éléments suivants :

- a) la lettre de soumission, sans mention du montant de l'offre, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) L'identification du soumissionnaire, avec son adresse physique précise et exacte, numéro de téléphone, etc. ;
- c) une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office burundais des Recettes ;
- d) un Numéro d'Identification Fiscale ;
- e) Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) ;
- f) les renseignements sur les capacités du soumissionnaire ou les références des marchés similaires déjà exécutés dans le domaine de vidéosurveillance réseau, avec preuves à l'appui ;
- g) prospectus des équipements à fournir et à installer ainsi que les spécifications techniques respectives détaillées ;
- h) l'indication sur la durée de garantie des fournitures ;
- i) La liste du personnel aligné et les CVs ;
- j) les détails de livraison ;
- k) un bordereau des quantités ;
- l) une preuve d'achat du DAO ;

- m) une preuve de la visite des lieux ;
- n) Une autorisation du fabricant.

L'absence de l'un ou l'autre des documents ci-dessus constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

## **11.2. L'offre financière**

L'offre financière comprendra :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Un bordereau de prix dûment signés.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

## **12. Présentation des offres**

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront déposées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions «**OFFRE TECHNIQUE**» et «**OFFRE FINANCIERE**».

Une copie électronique de l'offre technique devra être fournie en même temps sur CD ou clé USB.

En cas de divergence entre l'original et les versions numériques, seul l'original fera foi.

Les deux (2) enveloppes (**OFFRE TECHNIQUE** et **OFFRE FINANCIERE**) sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention «**Offre pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance réseau au siège de la BRB**».

L'enveloppe extérieure contenant les offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**B.P. 705 Bujumbura**  
**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**  
**E-mail : brb@brb.bi**





Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

### **13. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers dès la date d'ouverture des offres.

### **14. Attribution et notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la conclusion du contrat.

### **15. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à cent cinquante (150) jours calendaires à compter de la signature du contrat.

### **16. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6.



## 17. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 27 mars 2024.

### BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDA KO



Gouverneur.